



GRAND PARIS  
**SEINE  
& OISE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Le Président**

APEA TRIEL  
Maison des Associations  
44 rue des Créneaux  
78510 TRIEL sur SEINE

Aubergenville, le **04 SEP. 2017**

Direction Habitat  
Affaire suivie par Chloé BOURTOURAUULT  
☎ 01 30 98 97 49  
Mail : chloe.bourtourault@gpseo.fr  
Réf : 2017 - 072

**Objet :** Proposition de cession des parcelles privées dans le cadre du projet d'aire de grand passage

Madame la Présidente,

Conformément aux obligations inscrites au Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage le territoire nord des Yvelines, intégrant les arrondissements de Mantes la Jolie et St Germain, doit réaliser une aire de grand passage de 150 places caravanes. Le schéma identifie la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise comme porteur du projet avec un co-financement de la Communauté de Commune Gally Mauldre et la Communauté d'Agglomération St Germain Boucles de Seine.

Afin de poursuivre les actions menées pour réaliser cet équipement, la Communauté Urbaine a l'obligation d'acquérir l'ensemble des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

De nombreux échanges ont eu lieu depuis des mois entre la Communauté Urbaine et les associations de propriétaires de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy. Celui du 4 juillet dernier devait permettre de convenir d'un prix afin de satisfaire l'ensemble des parties.

Votre proposition de prix à 5€/m<sup>2</sup> a retenu toute mon attention. Je m'étais engagé à revenir vers vous afin de vous confirmer ou non cette offre.



Après consultation des autres partenaires impliqués dans ce projet et plus globalement dans d'autres projets du même secteur (EPFIF et Département), j'ai le regret de vous informer qu'il ne peut être donné une suite favorable à votre proposition.

Ainsi, la référence de prix des terrains concernés est maintenue à 3.85€/m<sup>2</sup>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

  
  
Philippe TAUTOU